

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 novembre 2016

ADAPTATION DES TERRITOIRES LITTORAUX AU CHANGEMENT CLIMATIQUE - (N° 3959)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD17

présenté par
Mme Got, rapporteure

ARTICLE 12

À la première phrase de l'alinéa 18, après le mot :

« obligé »,

insérer les mots :

« le preneur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Précision rédactionnelle.